(LU) Garantie

TENNEKER®

Cet article de marque **TENNEKER** a été conçu conformément aux méthodes de production les plus modernes et est soumis à un contrôle permanent et exigeant de qualité. HORNBACH Baumarkt Luxembourg S.à.r.l, Brico-Déco-Jardin, 31, Rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange (ci-après "la Garante"), garantit la qualité des barbecues au charbon de bois et au gaz conformément aux dispositions suivantes.

1. Durée de garantie

La durée de garantie est de 10 ans. La garantie débute à la date d'achat. Veuillez conserver soigneusement le ticket de caisse original ou la facture originale pour prouver la date d'achat.

2. Étendue de la garantie

La garantie est valable exclusivement pour les erreurs de fabrication ou de matériel ainsi que la corrosion du couvercle et de la chambre de combustion. La garantie n'est valable qu'en cas d'utilisation de l'article dans le cadre privé. La garantie n'est valable que dans le pays où l'article a été acheté.

La garantie n'est pas valable pour les défauts qui résultent de :

- Montage ou raccord erroné
- Maniement ou utilisation inadaptée
- Maintenance ou nettoyage inadapté ou insuffisant
- Action extérieure violente
- Utilisation de pièces de rechange non orginales
- Influence chimique, électrique ou électronique non conforme

La garantie ne couvre pas non plus les dommages sur les pièces d'usure liés à une usure normale. La garantie ne couvre pas non plus les dommages accessoires ou consécutifs.

3. Prestations couvertes par la garantie

Pendant la durée de la garantie, la Garante examine l'Article défectueux afin de déterminer s'il s'agit d'un cas couvert par la garantie. S'il s'agit effectivement d'un cas couvert par la garantie, la Garante répare ou échange l'Article à ses propres frais. Si l'Article n'est plus disponible au moment où la garantie est mise en œuvre, la Garante est autorisée à le remplacer par un produit semblable [de même valeur]. L'Article échangé ou les éléments de cet Article deviennent la propriété de la Garante. Durant la réparation, vous ne bénéficiez pas d'un droit de mise à disposition d'un article de remplacement.

Le choix entre les prestations de garantie (réparation ou échange) est effectué à la seule discrétion de la Garante. Il n'existe pas de droit à une certaine prestation de garantie ou au remboursement du prix d'achat.

4. Mise en œuvre de la garantie

Pour mettre en œuvre la garantie, nous vous prions de vous adresser au service clientèle/après-vente du magasin HORNBACH-Baumarkt. Vous le trouverez sur le site internet www.hornbach.lu. Vous pouvez également prendre contact avec la Garante à l'adresse e-mail:
service-bertrange@hornbach.com.

Le recours à la garantie ne peut intervenir que sur présentation du ticket de caisse original ou de la facture originale de l'e-ticket du compte client.

5. Droits garantis par la loi

Les droits découlant de cette garantie s'ajoutent aux droits légaux en cas de défauts sous garantie et de responsabilité du fait des produits, que vous pouvez faire valoir gratuitement. Les droits légaux ne sont pas limités par la présente garantie.